

— Mon général, jusqu'ici je crois m'être préservé de toute action flétrissante. C'est à Dieu que j'ai confié la garde de mon honneur, et il est bien gardé. Au surplus, tout malheur ne nous arrive pas pour nous nuire ; je laisserai tomber cette aventure dans l'oubli, espérant que vous aurez l'occasion de faire passer quelque journée plus agréable. . . .

Le général feignit de ne pas comprendre l'allusion ; il se contenta de répondre : Ainsi soit-il ! et il ajouta : Si ce n'est une indiscrétion, je voudrais bien vous adresser une petite question.

— Parlez, mon général.

— Je vous le dirai sans détour ; ce n'est pas que je veuille pénétrer vos secrets ; mais apprenez-moi donc, de grâce, quel motif vous empêcha de faire comme vos collègues. C'était une plaisanterie, et tout finissait là.

(à continuer.)

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le R^{vé}rd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de l'abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.